Site Natura 2000

Site Natura 2000

Forêt de la Cubesse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Direction Régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

FICHE *d'identité...*

Située au sein du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, la Forêt de la Cubesse a été proposée comme site Natura 2000 en vue de maintenir ses habitats forestiers (forêts alluviales, hêtraies, ...) et les espèces animales remarquables qui y vivent (chauves souris, insectes, ...).

Nom: ..... Forêt de la Cubesse
Région: ..... Limousin
Département: ..... Corrèze (19)
Commune concernée: ..... Ambrugeat
Superficie: ..... 150 hectares
Opérateur du Site: ..... Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)du Limousin

Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage : ..... le 22 octobre 2002

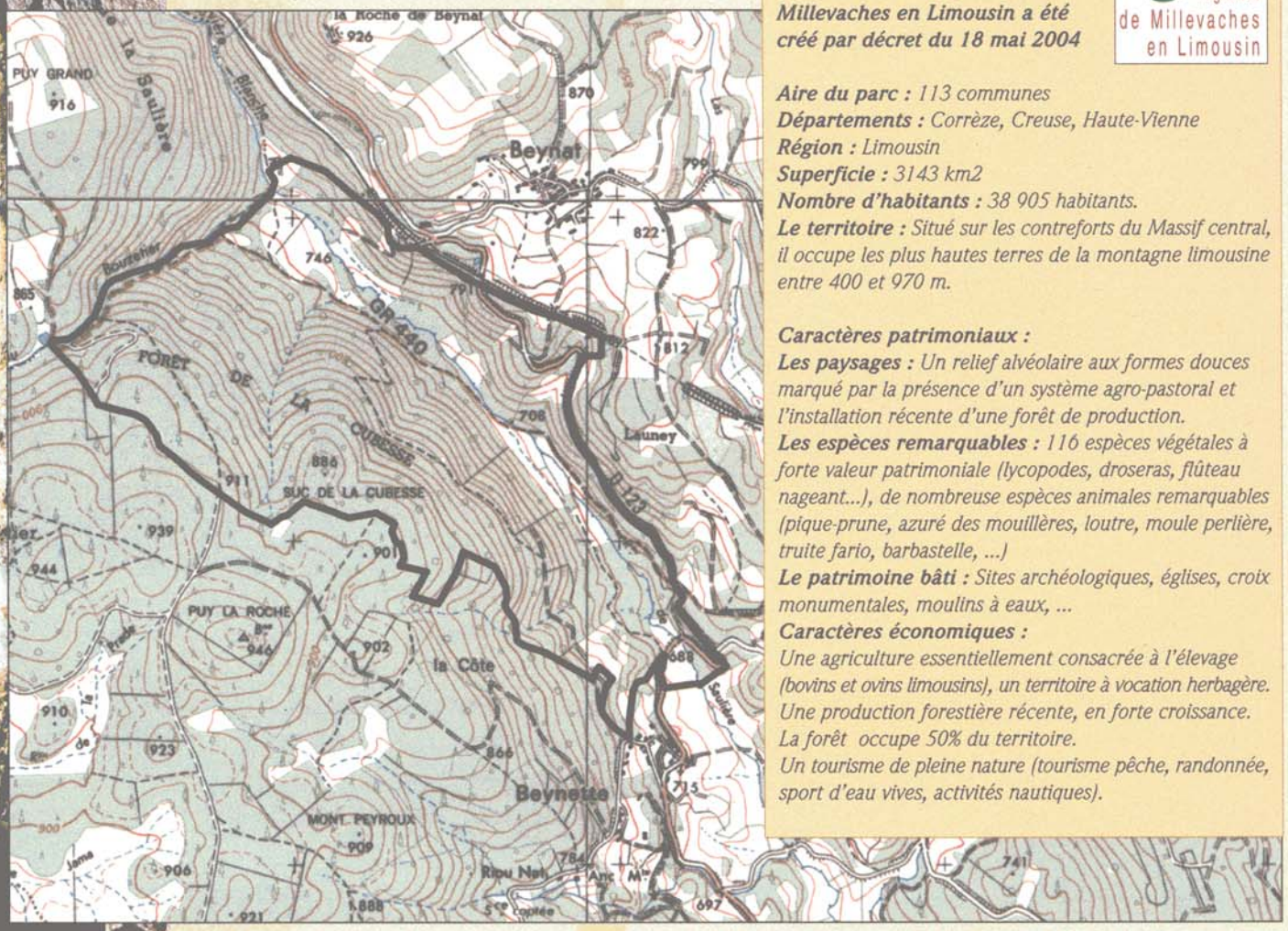

Echelle: 4,7 cm = 1km

DIREN Limousin
Scan 25 ® © IGN 1999
Autorisation n°90-9068
Edition 2002

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a été créé par décret du 18 mai 2004

Aire du parc : *113 communes*
Départements : *Corrèze, Creuse, Haute-Vienne*
Région : *Limousin*
Superficie : *3143 km2*
Nombre d'habitants : *38 905 habitants.*
Le territoire : *Situé sur les contreforts du Massif central, il occupe les plus hautes terres de la montagne limousine entre 400 et 970 m.*

Caractères patrimoniaux :
Les paysages : *Un relief alvéolaire aux formes douces marqué par la présence d'un système agro-pastoral et l'installation récente d'une forêt de production.*
Les espèces remarquables : *116 espèces végétales à forte valeur patrimoniale (lycopodes, droseras, flûteau nageant...), de nombreuse espèces animales remarquables (pique-prune, azuré des mouillères, loutre, moule perlière, truite fario, barbastelle, ...)*
Le patrimoine bâti : *Sites archéologiques, églises, croix monumentales, moulins à eaux, ...*
Caractères économiques :
Une agriculture essentiellement consacrée à l'élevage (bovins et ovins limousins), un territoire à vocation herbagère.
Une production forestière récente, en forte croissance.
La forêt occupe 50% du territoire.
Un tourisme de pleine nature (tourisme pêche, randonnée, sport d'eau vives, activités nautiques).

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

Située entre 700 et 900 m d' altitude, la Forêt de la Cubesse repose sur un massif composé de granite avec, localement, des enclaves de gneiss fin au sud de la zone.
Son climat, influencé par le Plateau de Millevaches, se caractérise par des températures moyennes journalières annuelles fraîches (environ 8 à 9°C), des précipitations annuelles importantes (entre 1600 et 1800 mm), des gelées nombreuses et précoces (statistiquement, la dernière gelée du printemps a lieu le 1er juin et la première d'automne le 21 septembre) et des jours de neige importants par rapport à la moyenne régionale (de 20 à 30 jours par an).

Le massif est traversé par le ruisseau de la Saulière qui prend sa source 2 km en amont du site à l'altitude de 930 m. Son profil est régulier et sa pente moyenne sur ce secteur est élevée (environ 5%). Le réseau hydrographique dans le massif est peu dense et l'alimentation de la Saulière est essentiellement assurée par les ruissellements de versant.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont:
- les forêts alluviales résiduelles (environ 2,5 hectares en bordure de la Saulière),
- la hêtraie à houx (42 ha),
- les milieux ouverts (8 ha) en cours d'évolution en raison de la faible pression agricole. Ils sont constitués de plusieurs types d'habitats juxtaposés parmi lesquels on trouve :
• des landes sèches. Ces landes se rapprochent soit des landes subatlantiques à Callune et Genêt, soit des landes à myrtilles.
• des landes humides et milieux associés avec des landes humides à Molinie, des landes humides à Erica tetralix et sphaignes et des pelouses à Nard.
A une extrémité du site, se trouve une tourbière de type haute dégradée avec, par places, quelques petites zones de tourbière active assez caractéristiques des tourbières du Plateau de Millevaches.

Trois espèces inscrites à l'annexe II de la Directives Habitats fréquentent ce site : le Murin de Bechstein, le Lucane cerf-volant, le Barbot ou Pique-prune.

Lucane cerf-volant

> Analyse des activités humaines...

La totalité du site est inscrite dans le périmètre de la ZNIEFF "Forêt de la Cubesse".
Le ruisseau de la Saulière traverse un bassin très peu influencé par les activités agricoles (quelques prairies naturelles en voie d'envahissement à cause d'une faible pression de pâturage due notamment à l'éloignement des parcelles).
La forêt est constituée d'une part d'un ensemble de petites parcelles cadastrales "classiques" sur le Plateau de Millevaches et d'une parcelle cadastrale (d'une surface de 76 ha), dont le statut foncier (bien indivis non délimité) a limité toutes les tentatives de mise en valeur. Cette parcelle est répartie entre 36 propriétaires. L'ensemble des bois appartient à des propriétaires privés qui ne sont pas dotés d'un document de gestion.
Les petites parcelles cadastrales sont composées de futaies feuillues (40%), futaies résineuses (35%), taillis et taillis avec réserves (13%) et de landes et accrus (12%). Les seules opérations de boisement ont été réalisées "au coup par coup" avec des résultats parfois très satisfaisants.

La parcelle B 538 est presque totalement feuillue (à l'exception d'une "parcelle" plantée représentant une surface de 4,3 ha). Elle est composée de chênaie (39,1%), de chênaie - hêtraie (34,8%) et de hêtraie - chênaie (26,1%).
Dans l'ensemble, les peuplements, feuillus et résineux, souffrent d'un manque d'interventions sylvicoles qui permettraient, dans un certain nombre de cas, de les améliorer.
Le site est traversé par le GR 440 qui suit la Saulière puis remonte à proximité du ruisseau du Bouzetier pour aboutir à la route forestière dite de "la Blanche". Ce chemin est également utilisé par des 4X4 et des "motos vertes" qui provoquent des dégâts sur les chemins mais également à l'intérieur du massif boisé.
Une chasse traditionnelle est pratiquée sur le site, essentiellement par des sociétés de chasse communales.
Dans l'attente d'une nouvelle réglementation des boisements, l'ensemble de la commune est en zone réglementée.

PROPOSITIONS *de gestion...*

>Stratégie contractuelle

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA SAULIÈRE (COURS D'EAU ET BERGES)

Prévoir une protection des berges , le maintien de la forêt alluviale existante et la réglementation de la traversée du ruisseau.

MAINTIEN ET/OU AMELIORATION DES HABITATS FORESTIERS

Forêts alluviales : ouverture du couvert pour rajeunir ou renouveler les peuplements afin de pérenniser cet habitat.
Hêtraies à houx : préserver les hêtraies en réalisant des interventions en faveur de leur renouvellement ou de leur entretien. La production de bois et en particulier de bois de qualité est tout à fait compatible avec cet objectif.

MAINTIEN ET/OU AMELIORATION DES HABITATS OUVERTS

Mise en place (ou maintien) d'un pâturage extensif bovin de préférence, sinon ovin. Dans les zones les plus envahies, un passage de girobroyeur, lorsque cette opération est techniquement possible, est envisageable, avant de les destiner à la pâture

MAINTIEN DES ZONES DE CHASSE DU MURIN DE BECHSTEIN

Maintien et amélioration des qualités du massif boisé en constituant une mosaïque de peuplements feuillus afin de présenter des caractéristiques favorables à l'habitat de cet animal.

MAINTIEN DES AUTRES ÉSPÈCES DE LA DIRECTIVE

Le pique-prune : protection des arbres dans lesquels cet insecte a été trouvé et maintien de gros arbres de haies.
Création d'îlots de vieillissement (5 à 10% du massif) à la condition d'être compatible avec les objectifs du (ou des) propriétaire(s) concerné(s).
le lucane cerf-volant : conservation des bois morts ou dépérissants (troncs) en quantité limitée (1 à 5 par hectare).

>Animation du site

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU FONCIER

Regroupement des propriétaires sous une forme appropriée (Groupement Forestier, ...) du bien indivis.
Travail d'animation pour permettre des interventions coordonnées sur les autres parcelles boisées.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE DESSERTE FORESTIÈRE ADAPTÉ

Réflexion à la mise en place d'une desserte forestière compatible avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces de la Directive.
Privilégier les chemins "sans issue" pour rendre plus difficile la pénétration des véhicules tout terrains (motos, autos, quads, ...).

COMMUNICATION - ACCUEIL DU PUBLIC

L'information des propriétaires sera réalisée par des réunions organisées par le CRPF pour présenter le document d'objectifs et des contacts individuels pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux favorables aux habitats et aux espèces.
Accueil du public : installation de panneaux à l'entrée et à la sortie du GR 440 pour informer le public de l'existence du site, et pour l'inciter à respecter le milieu et les autres utilisateurs.

SUIVIS COMPLÉMENTAIRES

Ils sont destinés à évaluer l'effet des actions réalisées sur le terrain par rapport aux objectifs fixés dans le document d'objectifs et à améliorer la connaissance du site. Ils seront programmés avec les organismes scientifiques compétents en concertation avec les propriétaires.